



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PORTNEUF
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 12 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1704-2026](#)
[DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION, ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX](#)

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement ;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 janvier 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière